



Le chef du  
Département de la  
santé et de l'action  
sociale

Av. des Casernes 2  
BAP  
1014 Lausanne

Par courriel uniquement

**AMBV MC@swissmedic.ch**  
Swissmedic  
Hallerstrasse 7  
3000 Bern 9

Réf. : 653932 / MGN/jj

Lausanne, le 14 mai 2018

**Ordonnance modifiant des ordonnances de l'Institut suisse de produits thérapeutiques dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Convention Medicrime - procédure de consultation**

---

Madame, Monsieur,

Par lettre du 20 mars 2018, swissmedic a mis en consultation auprès du gouvernement cantonal la modification des ordonnances de l'Institut suisse des produits thérapeutiques dans le cadre de l'entrée en vigueur de la convention Medicrime. Je vous communique la détermination du Conseil d'Etat.

Ces modifications mineures concrétisent une adaptation de notre législation à la mise en œuvre de la convention Medicrime.

Dans ce contexte, la modification proposée est approuvée sans réserve.

En vous remerciant de votre attention à la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le chef du département



Pierre-Yves Maillard

**Copie**

- Office cantonal des affaires extérieures, Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne

## **Prise de position de**

Nom / entreprise / organisation : Canton de Vaud

Abréviation de l'entr. / org. : VD

Adresse : Service de la santé publique

Personne de référence : Marie-Christine Grouzmann

Téléphone : 021 316 18 18

Courriel : marie-christine.grouzmann@vd.ch

Date : 20.04.2018

### **Informations importantes :**

1. Veuillez n'effectuer aucun changement dans le format du formulaire.
2. Si vous souhaitez supprimer certains tableaux dans le formulaire, vous avez la possibilité d'ôter la protection du texte sous « Outils/Ôter la protection ».
4. Veuillez envoyer votre prise de position par voie électronique **avant le 25 mai 2018** à l'adresse suivante : [AMBV\\_MC@swissmedic.ch](mailto:AMBV_MC@swissmedic.ch)



